



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_22D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

N° 00022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de l'avenant à la convention pluriannuelle 2021-2024 de coopération relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire de Paris, entre le SamuSocial de Paris, la Ville de Paris et le CASVP.

Le Conseil,

Vu les articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant à convention pluriannuelle 2021-2024 de coopération relative à la prise en charge hôtelière des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire de Paris entre le SamuSocial de Paris, la Ville de Paris et le CASVP

Vu le mémoire de la Directrice générale ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle 2021-2024 de coopération relative à la prise en charge des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire de Paris, entre le SamuSocial, la Ville de Paris et le CASVP. Cet avenant prolonge la convention pluriannuelle pour l'exercice 2025.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE